

" Donnez-moi l'éducation de toute la jeunesse pendant cinquante ans et je me charge de transformer le monde. " C'est par ces paroles souvent citées que Leibnitz faisait comprendre l'importance de l'éducation. Cette importance que le philosophe ne peut s'empêcher de reconnaître est consacrée par l'Eglise qui, dans ses lois et ses institutions, a montré de tout temps une si tendre sollicitude pour l'enfance. Mais la part de la famille est bien grande aussi et consitue pour les parents une tâche qui, de nos jours, il faut l'avouer, est mal remplie ou bien oubliée. Les vieilles et bonnes traditions des familles d'autrefois sont perdues; c'est le cri général: la famille est dissoute, l'autorité y est méconnue. Ajoutons que l'autorité y est souvent placée en des mains bien inexpérimentées, lorsqu'elles ne sont pas indignes. Le livre de M. l'abbé Chaumont s'adresse à ceux qui veulent exercer dignement et chrétiennement l'autorité qu'ils tiennent de la nature; il guidera leur inexpérience, il éclairera leur ténacité, il leur signalera les écueils qui, venant tantôt des parents, tantôt des enfants, compromettent des éducations dont on avait espéré un grand succès. Il suppléera, en un mot, aux traditions qui n'existent guère plus et qui sont pourtant nécessaires pour rétablir ce qui constitue les fortes parties, nous voulons dire les familles chrétiennes.

RECETTES

Cornichons au vinaigre

Prenez des cornichons bien verts et pas trop gros; essuyez-les avec un linge sec et dur; puis jetez les dans une terrine, avec un peu de sel et de vinaigre, pour les y laisser vingt-quatre heures. Retirez-les au bout de ce temps, pour les égoutter et les essuyer; mettez-les dans des bocaux ou dans des pots de grès; versez dessus du vinaigre bouillant; laissez refroidir, et bouchez.

Au bout de trois jours, retirez le vinaigre, faites-le bouillir de nouveau, pour le remettre sur les cornichons, et renouvez cette opération trois ou quatre jours après. Cette fois, ajoutez aux cornichons du poivre long, quelques clous de girofle et des petits oignons. Laissez refroidir; bouchez les pots avec du parchemin ou papier très fort, et portez à la cave. Les cornichons ainsi préparés se conservent plusieurs années sans altération.

Conservation des oignons.

Tous les oignons ne sont pas indistinctement de bonne garde: ceux qui conviennent le mieux pour la conservation sont les oignons rouges foncés, les oignons jaunes communs, et l'oignon pyriforme (en forme de poire). On ne doit les arracher que lorsque les fanes sont jaunâtres ou en partie desséchées, et que les racines du bulbe ne tiennent plus au sol. On choisit, pour l'arrachage, une journée belle et sèche; on laisse les oignons sur le terrain ou dans un hangar, pendant quatre ou cinq jours; puis on enlève les feuilles, avant de les porter au grenier sur un lit de paille sèche, ou on les étend par couches minces; ou bien encore on en forme des chaînes ou liens, que l'on suspend aux murs ou aux poutrelles de la cuisine. Les gelées peuvent atteindre les oignons mis en grenier, mais il ne faut pas s'en inquiéter: l'essentiel est de n'y pas toucher, et de les laisser se rétablir eux-mêmes.

Exposition Provinciale.

LES entrées pour la prochaine Exposition Provinciale qui doit avoir lieu à Québec en septembre prochain, soit pour le Département de l'Agriculture ou pour le Département des Arts et Métiers, seront reçues au Bureau du Comité conjoint de l'Exposition No. 19, Bâtisse du Parlement, à Québec.

ED. J. DEBLOIS,

Président du Comité Conjoint.

Québec, 14 Août 1877.

LE CONCOURS PROVINCIAL, AGRICOLE ET INDUSTRIEL POUR 1877 OUVERT AU MONDE ENTIER

AURA LIEU EN LA

CITÉ DE QUÉBEC

18, 19, 20 et 21 SEPTEMBRE

Sur le terrain situé rue St. Louis et connu sous le nom de Cove-Field en arrière du Drill Shed.

Pour la Liste des Prix et les Blancs d'entrée dans le DÉPARTEMENT AGRICOLE s'adresser à GEORGES LECLERE, écrivain Secrétaire au Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté; pour le DÉPARTEMENT INDUSTRIEL à S. C. STEVENSON, écrivain, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures à Montréal.

Les entrées dans le département Agricole devront être faites le ou avant samedi, 1er septembre, et pour le Département Industriel le ou avant Samedi, 8 Septembre. Aucune entrée ne sera reçue après le temps fixé, cet ordre étant nécessaire pour terminer les bâtisses et autres préparatifs de l'Exposition.

Pour plus amples informations, s'adresser à ED. J. DEBLOIS écrivain No. 19, Bâtisses du Parlement à Québec, ou aux soussignés.

S. C. STEVENSON, Montréal.

Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures.

GEORGES LECLERE, Montréal,

Secrétaire du Conseil d'Agriculture.



PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Conseil Législatif,

G. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblée Législative.